

<https://enseignants.se-uns.org/Remuneration-des-AESH-on-ne-s-attendait-a-rien-on-est-decu-quand-meme>



Enseignants de l'Unsa

Rémunération des AESH : on ne s'attendait à rien, on est déçu quand même

- Je suis... - AED - AESH - CUI -

Date de mise en ligne : vendredi 12 novembre 2021

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Suite à l'augmentation du Smic, la rémunération des AESH a été revalorisée depuis la paye d'octobre. Le Comité technique ministériel du 9 novembre a simplement traduit cette évolution dans la grille de rémunération.

Suite à l'augmentation du Smic, l'indice de rémunération de l'échelon 1 des AESH a été revu à la hausse, passant de 335 à 341 en indice majoré. C'est une bonne nouvelle pour les AESH aux plus bas salaires qui effectuent leur premier CDD. Iels gagneront plus que prévu.

L'avis du SE-Unsa

Il est dommage, seulement un peu plus d'un mois après son entrée en application au 1er septembre 2021, de devoir modifier la grille de rémunération des AESH. Un peu d'écoute de nos demandes de juin-juillet et d'anticipation de la part du ministère auraient été les bienvenues.

Nous regrettons la dévaluation du passage de l'échelon 1 à 2 qui ne permet plus qu'un gain de 4 points contre les 10 prévus lors du passage aux autres échelons.

Nous demandons donc une redéfinition et une revalorisation de cette grille. Par ailleurs, compte tenu des effets des temps incomplets imposés aux AESH, le SE-Unsa continue à demander la création d'une indemnité de fonction.

La Loi de finances rectificative 2021 a acté l'annulation de 75 millions d'euros de crédits de l'Éducation nationale. Pour le SE-Unsa, cette somme aurait pu être utilement réorientée pour la création de cette indemnité : cela eut été une utilisation légitime et utile pour ces personnels encore sous rémunérés.